



Communiqué de presse

Le 15 février 2019

Le Conseil Municipal réaffirme sa politique en faveur des familles et de la jeunesse

Lors de sa séance du 4 février dernier, le Conseil Municipal de Maïche a décidé de maintenir pour 2019 les tarifs des centres de loisirs appliqués depuis 2016, réaffirmant ainsi sa politique en faveur des familles et de la jeunesse.

Quand vacances scolaires riment avec centre de loisirs

La Ville de Maïche propose chaque année aux enfants de 4 à 12 ans, six semaines de centre de loisirs sans hébergement (CLSH) qui se déroulent pendant les vacances scolaires.

Pendant les petites vacances, c'est la première semaine qui est mobilisée par ces activités extra-scolaires. Les enfants ont ensuite le plaisir de s'adonner aux nombreuses activités proposées pendant deux semaines en juillet et une semaine en août.



Un service qui s'adapte aux rythmes des familles et des enfants

D'une capacité d'accueil de 36 places, le CLSH est placé sous la responsabilité d'une directrice avec le soutien précieux des animateurs diplômés BAFA. Cette équipe d'agents communaux est ponctuellement renforcée par des animateurs contractuels.

Les activités se déroulent de 9h à 17h du lundi au vendredi avec possibilité de prendre le déjeuner sur place. Afin de permettre aux familles de conjuguer les activités de leurs enfants et leurs contraintes professionnelles, des arrivées échelonnées sont proposées de 7h à 9h. Les parents peuvent aussi adhérer au départ différé entre 17h et 18h.

Chaque semaine propose un thème dont le sujet est apprécié par les enfants et présenté aux parents sous forme de programme.

Une grille tarifaire adaptée à tous les revenus

Les tarifs pratiqués tiennent compte des revenus des familles, conformément aux critères de la Caisse d'Allocations Familiales qui apporte son financement par le biais la Prestation de Service Ordinaire et du Contrat Enfance. A noter qu'un tarif différentiel est appliqué selon que les enfants habitent Maîche ou une autre commune.

La Ville de Maîche propose en plus une réduction de 20 € par semaine à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille inscrit au CLSH.

Le principe des pré-inscriptions reconduit en 2019

Le succès des centres de loisirs n'est plus à démontrer. Pour preuve, celui qui se déroulera du 18 au 22 février est complet depuis quelques semaines. Les autres périodes sont :

- Printemps : du 15 au 19 avril
- Eté : du 8 au 12 juillet / du 15 au 19 juillet / du 26 au 30 août
- Toussaint : du 21 au 25 octobre.

Alors, si votre enfant veut prendre part aux activités proposées, sachez que des pré-inscriptions sont possibles pour toutes les périodes de l'année auprès du Centre d'Animation, situé 1 rue des Boutons d'Or à Maîche (Tel. 03 81 64 37 30). La Directrice du Centre d'Animation répondra à vos questions les lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h.

Toutes les informations utiles peuvent également être retrouvées sur le site internet de la Ville de Maîche.

Contact Presse
Service Communication – Mairie de Maîche
03 81 64 03 01